

Certificat de Qualification Handisport

Module A

Acquérir les compétences nécessaires à l'animation de séances pour des personnes atteintes d'un handicap physique, sensoriel ou moteur.

Les 12, 13 et 20 mars 2010
Au CROS Côte d'Azur



Programme du Certificat de Qualification Handisport

Le module A en Côte d'Azur

Objectifs du Module A :

Acquérir les connaissances relatives :

- ✓ Au milieu environnement des personnes ayant un handicap physique, sensoriel ou visuel
- ✓ Au mouvement handisport
- ✓ Aux définitions des différentes pathologies rencontrées à la Fédération Française Handisport et à leurs conséquences sur le plan sportif

Public concerné :

Personnes intéressées par l'enseignement, l'encadrement et l'animation des APS à des personnes atteintes d'un handicap moteur, physique, sensoriel ou visuel et possédant un des diplômes d'encadrement suivants : BEES (1^{er}, 2^{ème} degré)

Diplôme fédéral unidisciplinaire au moins équivalent au brevet d'Etat

Durée : 3 jours, soit 21 heures de formation

Dates : Vendredi 12, samedi 13 et samedi 20 mars 2010 de 9h00 à 17h30

Lieu : Maison Régionale des Sports – CROS Côte d'Azur
809 Bd des Ecureuils 06210 Mandelieu La Napoule

Coût : Les frais de formation sont variables :

- ✓ 400 € pour les personnes prises en charge financièrement par un OPCA ou l'association
- ✓ 180 € pour les personnes ne disposant d'aucune prise en charge financière

Contenu :

- ✓ Définition du handicap et ses conséquences
- ✓ Aspects psychologiques de la personne handicapée
- ✓ Les bienfaits de la pratique physique ou sportive et le rôle de l'éducateur
- ✓ Le mouvement fédéral
- ✓ L'itinéraire du pratiquant
- ✓ Le cadre législatif
- ✓ Les aspects médicaux

Prérogatives :

Le module A en lui-même n'ouvre à aucune prérogative supplémentaire, il permet simplement l'accès au module B. C'est la validation du module A et du module B qui permet la délivrance du diplôme.

Inscription :

L'inscription ne sera valide qu'à réception du bulletin dûment renseigné, accompagné de la copie du diplôme (BEES ou Brevet Fédéral) et du règlement (chèque ou copie de la demande de prise en charge OPCA)

L'ensemble de ces documents devra être retourné avant le lundi 1^{er} mars 2010, au CROS Côte d'Azur

Informations complémentaires :

Le Certificat de Qualification Handisport (CQH) a vu le jour en 1998 à la suite de demandes répétées de professionnel des sports de pleine nature souhaitant accueillir dans leur structure un public handicapé moteur ou visuel. C'est une formation complémentaire ouverte aux personnes de « l'extérieur » souhaitant offrir aux sportifs handicapés leurs compétences techniques dans leur activité.

Le CQH se décline en une quinzaine d'options et il est destiné plus particulièrement aux cadres sportifs titulaires d'un brevet d'Etat (ou diplôme fédéral équivalent). Il se déroule en deux modules :

- ✓ Le module A permettant d'aborder le handicap de façon théorique
- ✓ Le module B dans la discipline sportive plutôt axé sur la pédagogie, le matériel et la technique adaptés

Les stagiaires ont trois ans pour faire l'ensemble de la formation, le module A étant un pré-requis pour participer au module B.

Renseignements et Inscriptions : CROS Côte d'Azur – Maison Régionale des Sports – 809 bd des Ecureuils 06210 Mandelieu La Napoule

Tél : 04 93 93 59 43 – Fax : 04 93 93 59 43 - Email : croca22@wanadoo.fr Site Internet : <http://cotedazur.franceolympique.com>

